EX-LR, GOUVERNEMENT BORNE · PATRIMOINE ET FISC

Caroline Cayeux

Ministre déléguée aux Collectivités territoriales (2022) — affaire Patrimoine sous-évalué

CONDAMNÉS, C'EST DÉFINITIF

Plus aucun recours possible. Ce n'est plus une accusation, c'est un fait jugé.

Ce qui est reproché

La Haute Autorité pour la transparence a constaté une sous-évaluation de son patrimoine. Elle a démissionné en novembre 2022.

Où en est la justice

> **A reconnu une fraude fiscale (dont à l'impôt sur la fortune) portant sur 11,7 millions d'euros de patrimoine sous-déclaré : dix mois de prison avec sursis, en plaider-coupable.**

Source

TRIBUNAL JUDICIAIRE, 1ER AVRIL 2026 (COMPARUTION SUR RECONNAISSANCE PRÉALABLE DE CULPABILITÉ)

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales